

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 481

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 7 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 7 *sexies* qui prévoit une possibilité pour les communes de moduler et de supprimer l'exonération de TFPB pendant deux ans sur les logements neufs.

Cet article entraînerait une hausse de taxe foncière, ce qui n'était pas l'objectif recherché par la suppression de la TH. Cette disposition apparaît inopportune dans un contexte de forte tension sur le pouvoir d'achat.